

Allocution pour la prestation de serment – 01/10/2016

Dr. R.KERZMANN

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Confrères et Amis,

L'excellent exposé du Professeur Jacques BONIVER nous a fourni des recommandations relatives aux très nombreuses qualités dont le corps médical du futur devra être doté ainsi que des pistes de réflexion sur les défis de la Santé Publique qu'il devra relever.

Une partie de ce corps médical, conforté par ses récents succès universitaires, rompu aux dernières nouveautés en matière de technologies diagnostiques ou de thérapeutiques innovantes et , surtout, pressé d'en découdre avec la pratique médicale, qu'elle qu'en soit la nature, est aujourd'hui représenté par 165 jeunes promus.

Comme l'a évoqué le Professeur Philippe Boxho, si le Conseil de l'Ordre est bien conscient que les valeurs de l'éthique médicale et plus encore les règles de la déontologie médicale n'ont peut-être pas été jusqu'à ce jour au-devant des préoccupations de ces jeunes confrères, il n'en demeure pas moins que leur cooptation, libre et solennelle, dans la grande « famille » médicale telle qu'Hippocrate la recommandait il y a 2500 ans leur fournit , en pique de rappel, une occasion supplémentaire de prendre définitivement conscience que la pierre angulaire de la pratique médicale à laquelle ils ont tant aspiré et qu'ils sont désormais en principe en mesure d'assumer est bien celle de la qualité de la relation qui doit exister entre le patient et son médecin.

Chers jeunes confrères, ce serment d'Hippocrate le soulignait déjà avec force; la Déclaration de Genève adoptée par l'AMM en 1948, revue depuis lors à plusieurs reprises, en a modernisé la forme et actualisé le fond ; la formule de serment qui va vous être soumise, revue également par le Conseil National, ne déroge pas à la règle. L'engagement que vous allez prendre aujourd'hui devant les membres du Conseil de l'Ordre, devant vos pairs, devant des représentants de la

société civile, devant vos parents, est avant tout celui de considérer la santé de vos patients comme votre premier souci en leur garantissant la plus complète loyauté et en les faisant bénéficier, humainement, de toutes les avancées scientifiques possibles avec la conscience mais aussi le respect consécutif des ressources que la société met à votre disposition à cette fin.

Vous ne l'ignorez pas, le contexte éthique de notre profession a singulièrement évolué ces dernières années puisque nous sommes passés d'une ère paternaliste de la pratique médicale à une ère résolument délibérative. L'interprétation traditionnelle selon laquelle le patient se soumettait aux décisions du médecin a été radicalement rejetée et est complètement révolue tout autant au nom du droit qu'à celui de l'éthique. Votre pratique restera, certes, conditionnée par le respect des principes de bienfaisance et de non malfaisance ; elle devra l'être aussi par le respect des principes de justice et de l'autonomie du patient érigée comme un droit décliné dans la législation du 22 août 2002 et au rang desquels figurent notamment le droit à l'information, au dialogue, à la liberté de choix, à l'obtention du consentement éclairé et au respect des secrets qui vous sont confiés.

Votre pratique médicale va non seulement vous confronter à divers problèmes physiques, psychiques ou administratifs de vos patients, parfois même après leur décès, mais aussi souvent à ceux de leur entourage familial, direct ou non, aux confrères, à la société de façon plus générale et aux diverses contraintes administratives qui conditionnent notre profession. Il est même probable que certaines situations éthiques ou déontologiques vous paraîtront insolubles.

Retenez, une bonne fois pour toutes, qu'en entrant dans la famille ordinaire, vous ne serez plus jamais seuls et qu'au moindre doute, vous ne devez jamais hésiter à prendre avis auprès de votre conseil dont on pourrait assurer la publicité en plagiant celle faite pour les avocats : l'Ordre est bien une institution auprès de laquelle il vaut mieux

prendre avis avant que ne surgissent des problèmes plutôt qu'après y avoir été confronté.

L'essentiel de votre engagement éthique et déontologique pour le futur, et vous y serez attentifs, est repris dans le serment qui vous sera lu par deux membres de votre promotion, nos confrères Marie-Sophie KESTEMAN et Alexandre DENNE que j'appelle à venir me rejoindre. Ils vont, en guise de préambule à la lecture du serment et comme en réponse à l'exposé du professeur BONNIVER, nous apporter leur vision du futur et nous livrer leurs motivations pour la pratique qu'ils envisagent, l'une en anatomo-pathologie, l'autre en médecine générale.